

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE



PROGRAMME DE L'OPERATION

Personne publique contractante, maître d'ouvrage :

SYNDICAT DES EAUX DU GANTET

Objet :

Maîtrise d'œuvre pour études et travaux sur le barrage d'Echancieux :

- **TRANCHE FERME**
- **Etude de stabilité**
- **Diagnostic comportant les propositions d'aménagement**
- **Dossier pour les autorisations environnementales avec étude d'impact**
- **TRANCHE CONDITIONNELLE**
- **Réalisation des travaux**



I - DONNEES

A. Présentation du syndicat



Le syndicat des eaux du GANTET regroupe les communes de SAINTE COLOMBE SUR GAND, SAINT JUST LA PENDUE, NEULISE, SAINT MARCEL DE FELINES et CROIZET SUR GAND, ce qui représente une population totale de 4 550 habitants suivant le dernier recensement sur une surface totale d'environ 8 500 hectares

son siège est à la mairie de SAINT JUST LA PENDUE

Il est alimenté par une ressource en eau constituée par une réserve collinaire, la retenue « d'ECHANCIEUX » avec station de traitement, situé sur la commune de Violay, et 2 interconnexions, une avec le syndicat

RHONE LOIRE NORD et une avec le syndicat des MONTS DU LYONNAIS

La prise d'eau alimentant le syndicat est installée sur le ruisseau le GANTET

Il dessert environ 2 200 abonnés.

B. Description du barrage

Le barrage de classe C est de type poids en terre, à masque imperméable en béton

Il est formé de deux bassins séparé l'un de l'autre par une Route digue de 80m sur laquelle passe une voie communale

La surface du bassin amont est de 1Ha la surface du bassin aval est de 2Ha

Il a été réalisé en 1951 et rehaussée d'environ 3 mètres vers 1959



Ses principales dimensions et de sa retenue sont :

- Hauteur maximale de la digue : 11m
- Capacité maximale : 80 000m³
- Profondeur maximum du bassin : 10m
- Profondeur moyenne : 3m
- Longueur de la retenue : 450m

Il est équipé de deux vannes de fond, de deux piézomètres pour l'auscultation et d'un déversoir d'orage fonctionnant en surverse de 10m³/s

C. Gestion

L'exploitation du réseau d'eau potable a été confiée par affermage à la société SAUR.

D. Implantation du projet

Voir plans joints.

E. Etudes préliminaires existantes

Le syndicat a fait réaliser en 2008 par le bureau d'étude SAFEGER un diagnostic, avec complément en 2009

Celui a aussi effectué à cette date une étude de stabilité

En 2016, le bureau BRL a réalisé une étude hydraulique qui a été actée par la DREAL

Cette année, la visite technique approfondie quinquennale a été exécutée.

II – BESOINS

Cette consultation est divisée en 2 tranches

TRANCHE FERME

ETUDE DE STABILITE

Le syndicat désire effectuer des travaux au niveau du mur du barrage et envisage d'en profiter pour relever la digue entre 0.30 et 0.40m, de l'élargir et ainsi augmenter la revanche.

Le bureau d'étude devra tenir compte pour son étude de ces données et vérifié la garantie de la stabilité du remblai au niveau de la cote 0

Cette étude de stabilité complète de l'ouvrage devra être conduite en conformité par rapport aux recommandations CFBR

DIAGNOSTIC comportant les propositions d'aménagement



Cet ouvrage a fait l'objet de travaux en 2008-2009 notamment par un étanchement du masque amont de la rive gauche.

Le barrage présente de nouveau des fuites influencées par la variation de sa côte (fuites dans la zone de marnage). A vérifier si présence de renards hydraulique.

Pour l'auscultation, deux piézomètres ont été mis en place, voir si besoin d'installation d'un piézomètre supplémentaire.

La société devra intégrer dans son offre les consultations et analyses des études nécessaires pour mener à bien son diagnostic

Elle établira jusqu'à l'APS les propositions d'aménagement à effectuer avec un calendrier de priorité. Elle se renseignera auprès des différents financeurs des subventions auxquelles le syndicat peut prétendre

Dans ce programme sera intégré la construction de l'évacuateur défini par l'étude hydraulique de 29 m³/s permettant l'évacuation de la crue cinq-centennales

Pour le curage, la bathymétrie, les analyses et les terrains pour d'épandage devront être pris en compte

AUTORISATIONS environnementales avec étude d'impact

Le bureau d'étude se chargera en parallèle d'établir les dossiers pour les autorisations environnementales avec étude d'impact nécessaire à la réalisation des travaux pour par exemple la vidange et le curage.

TRANCHE CONDITIONNELLE

REALISATION des travaux

Le bureau d'étude aura une prestation complète, après l'APS, pour la réalisation des travaux prioritaires à réaliser.

Il aura en charge l'établissement, si besoin, des dossiers de consultations en vu de la réception

III – CONTRAINTES

Tous les travaux devront être terminés au plus tard fin 2019. Le bureau d'étude tiendra compte de cette date butoir pour définir son délai de réalisation afin que le syndicat ai le temps d'effectuer les travaux préconisés.